Décision n° 2016-0912
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 4 juillet 2016
modifiant la décision n° 2011-1085 en date du 27 septembre 2011
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
à l'association Magnum Radio
pour un réseau de transport audiovisuel sonore
dans les départements des Vosges (88) et de la Haute-Marne (52)

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'article 26 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de la communication ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2011-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 septembre 2011 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à l'association Magnum Radio pour un réseau de transport audiovisuel sonore fixe dans les départements des Vosges (88) et de la Haute-Marne (52) ;

Vu la décision n° 2016-0519 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 12 avril 2016 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu la demande en date du 17 juin 2016 de la société TDF, agissant en nom et pour le compte de l'association Magnum Radio, reçue le 21 juin 2016 ;

Décide :

Article 1. Les annexes 1 à 5 à la décision n° 2011-1085 en date du 27 septembre 2011 susvisée sont supprimées à compter de la date de la présente décision. Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'association Magnum Radio.

Fait à Paris, le 4 juillet 2016,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur Mobile et Innovation